



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 70308

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'opportunité de revaloriser le paiement des actes des infirmiers libéraux. En effet, le niveau de cotation de ces actes est extrêmement bas, ce qui entraîne des conséquences financières d'autant plus importantes pour la profession que, lorsque trois actes sont effectués, le troisième ne fait pas l'objet d'un paiement. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70308

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7034